



Nous avons **nos revendications !**

**le 19 avril
2018**

Depuis les dernières élections présidentielles, MACRON et sa clique au service d'un capitalisme pur et dur, nous entraînent dans un tourbillon d'ordonnances anti-démocratiques dans le seul but de faire exploser le modèle social français qui, selon eux, appartiendrait à un « ancien monde ».

Sous couvert de modernité, ils détruisent toutes les règles destinées à protéger les plus faibles, Code du Travail, Assurance Chômage, Sécurité Sociale et maintenant ils veulent éradiquer jusqu'à la notion même de Service Public. Après avoir bradé la rente financière des autoroutes aux entreprises du CAC 40 du BTP, ils s'approprient à leur offrir sur un plateau l'entreprise publique Aéroport de PARIS.

Une analyse approfondie de cette politique démontre qu'elle n'est pas basée sur un projet de société juste et équitable, mais sur un partage entre amis des richesses produites par des générations de travailleurs en s'inspirant d'un modèle moyenâgeux obsolète.

Cette frénésie « réformatrice » a pour conséquence essentielle une prise de conscience des travailleurs de notre pays avec des mouvements sociaux à répétition dans plusieurs secteurs d'activité, EPAHD, Etudiants, Fonction Publique, Cheminots, Eboueurs, Compagnie Aérienne et ce, sans compter les différents mouvements ponctuels dans des entreprises de l'Industrie, du Bâtiment, des Travaux Publics, dans le Commerce et bien d'autres.

Le 19 avril, la CGT appelle à UNE GRANDE JOURNÉE D'ACTION ET DE GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE afin que le Gouvernement entende l'ensemble des revendications portées par les salariés de notre pays. Notre Fédération a décidé de se joindre à cette journée, car nous avons des revendications :

EMPLOI, SALAIRE, PÉNIBILITÉ et RETRAITE



EMPLOI

Nous connaissons déjà la précarité avec la baisse des effectifs permanents dans les entreprises au bénéfice de la sous-traitance, de l'intérim et des CDD, les ordonnances vont les accélérer avec les souplesses de recours apportées aux CDD, aux contrats de mission intérim, la création du contrat de projet et du contrat de chantier dans les secteurs où ils n'existaient pas et la possibilité de déroger à certaines règles légales et conventionnelles par accord d'entreprise.

Nous revendiquons le fait que le CDI soit la norme générale et que soit appliquée une taxation supplémentaire sur les contrats courts et précaires (CDD, Intérim, contrat de chantier ...).

FNSCBA



Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (courriel) : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr



SALAIRE

Depuis plusieurs années les augmentations des salaires minimaux sont réduites à leur plus simple expression ce qui, conjugué avec l'annualisation du temps de travail et l'annualisation des salaires dans certaines branches, a eu pour conséquence une dégringolade de notre pouvoir d'achat. Les ordonnances, en permettant de déroger aux règles légales sur plusieurs points par accord d'entreprise, vont mettre en concurrence les entreprises d'un même secteur entre elles, donc amener un dumping social généralisé qui va accélérer cette perte de pouvoir d'achat.

Nous revendiquons :

- une augmentation des salaires de 300 € pour tous ;
- aucun salaire inférieur à 1 800 € brut ;
- la suppression de l'annualisation du temps de travail ;
- la suppression de l'annualisation des salaires dans les TP ;
- un véritable 13^e mois pour tous.



PÉNIBILITÉ

Avec un mort par jour dans certains de nos métiers et le triste record du nombre d'accidents du travail dans notre Fédération, une exposition à l'amiante, au bitume, aux poussières de bois et autres produits chimiques reconnue ou non cancérogène, une exposition quasi permanente aux aléas climatiques, ajoutés à une disparition programmée des CHSCT, seul organe indépendant de régulation de la prévention,

nous sommes en droit de revendiquer une reconnaissance de la pénibilité par métier sur tous ses facteurs, qu'ils soient physiques, chimiques ou psychologiques avec une réparation par le droit à un départ anticipé à la retraite.



RETRAITE

Parce que les dernières réformes de la retraite ne se sont faites que sur un aspect purement comptable sans tenir compte des métiers exercés, parce que la prochaine réforme déjà annoncée pour 2019, en voulant porter l'âge de la retraite à 69 ans, parce qu'il n'est pas sérieusement raisonnable d'imaginer qu'un salarié puisse encore être sur les chantiers ou sur la chaîne dans les usines, alors qu'aujourd'hui plus de 60 % des salariés ne sont plus en activité pour cause d'inaptitude au travail, voire d'invalidité après 56 ans :

nous revendiquons la retraite à 60 ans pour tous et à 55 ans pour les métiers pénibles.

Nous construisons les routes, les écoles, les hôpitaux, les meubles, les jouets et plein d'autres choses indispensables à la vie quotidienne. Nous ne serons pas les dindons de la farce.

Faisons valoir nos revendications !!!

**le 19 avril
2018**

Joignons nos revendications à celles des autres professions en étant massivement en grève dans les entreprises et dans la rue avec les différentes manifestations organisées en région !